

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le cinq novembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 30 octobre 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alain DENOYELLE donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT
M. Antoine BACK donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUILLON
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Alan CONFESSON
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY

Secrétaire de séance : Mme Laurence COMPARAT

D20181105_2 - Tranquillité publique : Actions de la ville de Grenoble en matière de prévention et de sécurité

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

2-(9450). PREVENTION SECURITE : Tranquillité publique : Actions de la ville de Grenoble en matière de prévention et de sécurité

Madame Elisa MARTIN expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble mène une politique de tranquillité publique affirmée et qui prend en compte les attentes des habitants dans son champ de compétence. Au-delà de l'implication de la direction des tranquillités pour sa mise en œuvre, elle mobilise d'autres directions de la collectivité ainsi que le réseau de partenaires qu'elle anime.

En premier lieu, il convient de rappeler l'existence des groupes territoriaux et thématiques du conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD).

En second lieu, vous trouverez résumées les actions de prévention. Celles-ci sont développées par la Ville à travers plusieurs grands axes de travail que sont la prévention situationnelle, la prévention sociale, la prévention éducative et la prévention de la récidive.

D) La déclinaison thématique et territoriale du CLSPD : des instances opérationnelles pour concourir à la sécurité publique et à la prévention de la délinquance

Le CLSPD de la Ville de Grenoble se décline de façon territoriale et thématique afin de rendre opérationnelle cette instance.

Ainsi sur chacun des 6 secteurs se tient chaque mois un CLSPD de secteur ce qui équivaut à la tenue de 6 CLSPD territoriaux par mois.

Y participent la Direction départementale de la sécurité publique, la Préfecture, le Département de l'Isère, les bailleurs, la prévention spécialisée, la Régie de quartier sur le secteur 6, et plusieurs services municipaux (police municipale, direction éducation jeunesse, direction du territoire). L'objectif est de prévenir et traiter les problématiques de tranquillité publique en assurant la coordination des acteurs et une veille sur les territoires. Ces groupes de travail sont pilotés par le service prévention de la délinquance.

Ce dernier anime également des groupes thématiques du CLSPD qui sont évolutifs et flexibles s'adaptant aux besoins identifiés. En 2018, des groupes de travail thématiques se sont réunis régulièrement autour des questions d'errance en partenariat avec le CCAS, autour des problématiques de la vie nocturne notamment à travers la cellule de suivi CHR (commerces, hôtels, restaurants), autour des enjeux de médiation ou encore ceux liés au suivi éducatif et préventif des jeunes mineurs (groupe coordination prévention mineurs aussi communément appelé 'cellule de veille mineurs').

Chacun de ces groupes thématiques assure une coordination opérationnelle des acteurs et une veille préventive.

Pour illustration, la cellule de suivi CHR qui réunit environ une fois toutes les 6 semaines des élus et services de la Ville (droits de voirie, hygiène et salubrité, police municipale, sécurité civile, prévention de la délinquance, direction du territoire), de la Métropole (service conservation du domaine public) et de la police nationale permet un diagnostic précis des établissements et la mise en place de contrôles ciblés à visée préventive ou coercitive.

Précisons enfin que Grenoble-Alpes Métropole anime le Conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CISPD) dont la Ville de Grenoble est un des membres. Les enjeux de prévention et de sécurité dépassent en effet les frontières administratives communales.

Par ailleurs, le maire et/ou la 1ère adjointe ont des temps de travail réguliers avec les autorités en charge des questions de sécurité : mensuellement avec le Préfet, son directeur de cabinet et la DDSP et une fois par trimestre avec le procureur de la République.

II) Des actions municipales variées et articulées autour de plusieurs grands axes de prévention

A) Prévention situationnelle

La prévention situationnelle a pour but de dissuader le passage à l'acte délinquant.

Une police municipale professionnelle au service de la qualité de vie des habitants et en étroite coopération avec la police nationale.

Composée de 100 agents, la police municipale de Grenoble figure parmi les plus importantes des villes de plus de 100 000 habitants que ce soit au regard du nombre d'agents par habitants ou du nombre d'agents rapporté au territoire communal à couvrir. De plus, le renforcement des effectifs de l'équipe de soirée décidé en juin doit permettre, d'ici la fin de l'année, de constituer une patrouille supplémentaire sur la voie publique lors de chaque vacation.

La police municipale est chargée d'assurer une présence préventive et dissuasive de 7H à 3H30 du matin par des patrouilles qui privilégient le contact avec la population et les différents partenaires.

Ses missions sont d'améliorer la vie quotidienne des habitants à travers la présence aux abords des établissements scolaires, la lutte contre les nuisances sonores, le stationnement gênant et très gênant, le respect des zones à basse émission, la sécurisation des transports en commun ou encore l'accompagnement des nombreuses animations et autres rassemblements festifs, sportifs et culturels.

Elle est dotée de moyens matériels modernes (PVE, radio numérique, cinémomètre, véhicules) et de locaux permettant la gestion optimale de ses compétences (centre opérationnel de commandement et de supervision, salle de crise, salle de briefing et salle dédiée à la pratique des gestes et techniques d'intervention).

Cette professionnalisation repose notamment sur le renforcement de l'encadrement dont les valeurs sont la qualité de service au public, le respect de la déontologie, le soutien aux agents et l'équité de traitement.

Pour cela, l'accent est mis sur la formation qui constitue la base de cette montée en compétence et une condition de l'amélioration de la sécurité des agents sur la voie publique. C'est dans ce cadre que les agents de l'équipe de soirée sont dotés progressivement depuis le mois d'octobre du pistolet à impulsion électrique pour augmenter leurs moyens de protection.

Enfin, cette évolution du service de la police municipale trouve sa traduction dans la récente signature de la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale qui vise à clairement définir le rôle et la plus-value de chacun en fonction de ses compétences et à créer des complémentarités au service de la tranquillité des habitants.

Un exercice effectif du pouvoir de police pour mieux réguler les nuisances sur l'espace public et dans les établissements de type bars et discothèques

Depuis 2014, de nombreux arrêtés sont pris pour mieux encadrer les activités ou les établissements qui génèrent des nuisances : nouveau règlement des marchés, modification du régime des autorisations d'occupation du domaine public pour les terrasses, arrêtés de restriction des horaires des commerces créant des nuisances sonores, renforcement des contrôles de la commission de sécurité dans les bars et les discothèques. L'opportunité de prendre ces arrêtés est décidée en étroite

coordination avec les services de l'Etat pour renforcer l'efficacité du pouvoir de police spéciale du préfet, notamment en matière de gestion des débits de boissons.

Un plan ambitieux de rénovation de l'éclairage public

La ville s'est lancée depuis le 1er septembre 2015 dans un plan ambitieux d'amélioration de son éclairage public. Au-delà des objectifs de réduction de la consommation énergétique et de la pollution lumineuse, ce plan vise à moderniser le réseau existant (19 606 points lumineux et 363 armoires de commande), le renforcer si nécessaire, améliorer sa gestion à distance et réduire le taux de panne.

Pour se faire, la ville va consacrer 12.5 M€ sur les 8 ans du contrat soit 1 562 500€ TTC d'investissement chaque année. La ville dispose également d'un budget de 400 000€TTC par an pour des opérations non prévues dans ce contrat de performance énergétique.

Lorsque cela s'avère nécessaire, le référent sûreté de la direction départementale de la sécurité publique de l'Isère est mobilisé pour donner son avis et ses conseils sur les projets comme cela fut le cas lors du renforcement de l'éclairage public dans le parc Paul Mistral en 2017.

Une étude de tous les projets d'aménagement et de construction sous l'angle de la sécurité

La direction des tranquillités, en lien avec le référent sûreté de la police nationale, assure une expertise auprès d'autres services de la Ville ou de la Métropole si nécessaire sur les projets de nouveaux bâtiments, les projets urbains et d'aménagement de l'espace public sous leur maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de prendre en compte l'environnement du projet, analyser ses vulnérabilités et mettre en œuvre les mesures constructives et organisationnelles permettant de renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Par ailleurs, les projets de renouvellement urbain de la Villeneuve et de Mistral sont suivis dans leur mise en œuvre opérationnelle par une « cellule de sécurisation » composée des bailleurs sociaux concernés, du délégué du préfet, du chef de projet renouvellement urbain, du directeur de territoire et de la police nationale. Il s'agit de vérifier le respect des prescriptions en matière de sécurité, de préparer en amont les chantiers et d'en assurer le bon déroulement.

Une politique de protection des bâtiments municipaux

La majorité des bâtiments municipaux dispose d'alarmes anti-intrusion reliées à une station de télésurveillance qui, le cas échéant, fait réaliser une levée doute par un agent de sécurité.

Par ailleurs, la ville partage avec la métropole un dispositif de vidéosurveillance composé de 71 caméras dont 37 à la charge de la ville. Si la métropole poursuit l'implantation de caméras pour la régulation des principaux carrefours de circulation, la ville a fait le choix d'orienter cet outil vers la protection de son patrimoine en ciblant les bâtiments les plus vulnérables ou sensibles en matière de continuité du service public : hôtel de ville, musée de peinture, conservatoire à rayonnement régional, théâtre municipal, bureau de police de la Villeneuve, locaux de la police municipale.

A cela s'ajoute bien entendu les caméras qui équipent l'ensemble des bus et tramway du réseau exploité par la SEMITAG soit environ 1450 caméras.

L'objectif est de privilégier l'usage de la vidéosurveillance dans des lieux sous contrôle d'accès afin d'en renforcer l'efficacité.

B) Prévention sociale

Ce terme désigne des actions visant à limiter les tensions entre divers groupes de la population et à permettre à chacun de vivre dans un environnement plus apaisé.

La Ville de Grenoble est de loin le premier financeur du dispositif de médiation de nuit mis en œuvre par les équipes de la régie de quartier Villeneuve. Notre financement pour l'année 2018 s'élève à 220 000 euros.

Les équipes de médiateurs parcourent sept jours sur sept les quartiers de la Villeneuve et du Village olympique. Ils offrent une écoute attentive aux habitants et interviennent de façon très réactive auprès de groupes aux comportements perturbateurs. Ils permettent à des personnes de se sentir moins isolées et d'être rassurées. En ce sens, au-delà de leur rôle en termes de prévention situationnelle, ils participent à la prévention sociale.

En décembre 2015, sous l'impulsion de la Ville, le dispositif de médiation, jusqu'alors limité au quartier de la Villeneuve, s'est élargi au Village olympique.

Par ailleurs, la Ville soutient l'initiative des bailleurs sociaux qui mettent en place depuis novembre 2017 un nouveau service pour la tranquillité résidentielle de leurs locataires dans certains quartiers de la ville. L'objectif est d'assurer la tranquillité des habitants, de prévenir les occupations illicites des parties communes et les actes délictueux, de faire respecter le règlement intérieur des immeubles et, plus généralement, de jouer un rôle de prévention et de dialogue. Ce dispositif représente un coût annuel pour les bailleurs de 650 000€TTC et concerne une dizaine de communes de la métropole.

La Ville mène également une action résolue pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles, en dénonçant des réseaux de criminalité portant atteinte à la dignité humaine et en conduisant des actions pour sensibiliser les clients. La Ville est aussi active par le biais de la police municipale pour limiter les nuisances pour les riverains.

Aux côtés de l'Etat (compétent pour démanteler des réseaux de criminalité organisée), la Ville est mobilisée par le biais de la PM de soirée (renforcée, dotée désormais de référents prostitution), par son soutien aux associations comme l'Amicale du Nid et par ses actions de sensibilisation destinées aux clients.

Par ailleurs, les Maisons des habitants (MDH) mènent dans le cadre de leurs compétences des actions de prévention sociale.

D'une part, elles facilitent les opportunités de rencontre entre habitants et accompagnent la constitution de collectifs. En effet, la méconnaissance de son voisinage et la solitude sont des facteurs qui jouent sur le sentiment d'insécurité. D'autre part, les MDH mettent en œuvre avec des associations et des habitants des temps conviviaux d'animation des espaces publics. Des sites identifiés comme étant en tension ou fortement marqués par des tensions passées font l'objet d'une attention particulière. Pour illustration, la MDH les Baladins coordonne chaque été de nombreuses actions pour faire de la place des Géants un espace où toutes et tous se sentent à l'aise (jeux de bois, soirée avec four à pizza etc.). Sur le quartier de l'Alma, la direction de l'action territoriale du secteur 2 a lancé à l'automne 2017 un plan d'actions pour favoriser les usages positifs de la place Edmond Arnaud et ce pour lutter contre l'appropriation de cet espace par des personnes impliquées dans les trafics de stupéfiants. ACTIS, la Métropole, la Police nationale ou encore des structures associatives sont associées à ce travail qui se poursuivra tout au long de l'année 2018.

C) Prévention éducative

La Ville mène par ailleurs des actions de prévention éducative primaire ciblant tous les publics de façon très large alors que la prévention éducative secondaire cible des publics plus exposés aux risques de passage à l'acte délinquant.

Les MDH proposent ainsi des temps d'accompagnement à la parentalité. Pour illustration se sont déroulés en 2017 des échanges animés par les professionnels des MDH entre parents d'adolescents sur les questions liées à l'autorité parentale.

En outre, le service jeunesse de la Ville a organisé en 2017 des débats autour de la citoyenneté avec des adolescents et des jeunes adultes. De plus, les coordinateurs jeunesse entreprennent des démarches d' « aller vers » pour rencontrer des jeunes éloignés des institutions. Ils travaillent étroitement avec les éducateurs de prévention spécialisée du CODASE.

Le service sports et quartier quant à lui propose des animations sportives de proximité. Dans ce cadre, les animateurs sportifs de la Ville sont attachés à diffuser des valeurs et des pratiques axées sur le respect de l'autre et des règles. En 2017, ils ont été présents plusieurs soirs par semaine dans les gymnases, centres sportifs et espaces multisports sur les sites de la Houille Blanche, Argouges, Jouhaux, les Saules, Jean Racine, la Rampe et dans les collèges Aubrac et Olympique. Ils ont également proposé des activités estivales. Au cours de l'été 2017, celles-ci ont été fréquentées par environ 1500 jeunes et enfants. Le service sports et quartier a en outre assuré aux côtés du service prévention de la délinquance le pilotage organisationnel d'actions à destination des adolescents associant des sapeurs-pompiers, des policiers municipaux et des agents du centre de loisirs police jeune. L'objectif était non seulement de sensibiliser à la prévention routière mais encore de permettre la rencontre entre des jeunes Grenoblois et des professionnels de la police notamment.

Le service jeunesse et le service sports et quartiers sont tous deux membres des 'cellules de veille mineurs', groupes de travail pilotés par le service prévention de la délinquance. Ces groupes illustrent le travail de prévention éducative secondaire qu'effectue la Ville.

Il s'agit de coordonner et renforcer les actions entreprises auprès de jeunes mineurs présentant des risques de passage à l'acte délinquant. Participent à ces cellules la prévention spécialisée, les services locaux de solidarité du Département, la protection judiciaire de la jeunesse, des représentants des collèges, la mission locale, certaines structures socioculturelles et des services municipaux. Elles sont le fruit d'un travail minutieux pour trouver des modes de coopération respectueux des textes de loi relatifs à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance. A l'origine ciblées uniquement sur certains quartiers de la Ville, les 'cellules de veille mineurs' sont depuis 2015 opérationnelles sur l'ensemble du territoire de la commune. Approximativement 170 situations de jeunes Grenoblois ont été abordées en 2017 pendant ces groupes de travail.

Par ailleurs, voici indiquées ci-dessous deux nouvelles actions pour 2018 :

D'une part, un prestataire a été mandaté par la Ville pour réaliser une étude de santé publique portant sur les conduites addictives, et notamment les consommations de substances psychoactives licites ou illicites, chez les habitants grenoblois. Le financement est de 20 000 euros. Cette étude servira à définir les actions futures notamment dans le cadre de l'appel à projet 2019 de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives dont la priorité sera la prévention de l'entrée en trafic des jeunes.

D'autre part, au premier trimestre 2018, une 'cellule de veille' jeunes majeurs, outillée par un fonds d'aides financières d'urgence, a été créée. Son objet premier est la prévention des ruptures de parcours. Le service prévention de la délinquance est associé à la démarche. Cette cellule pourra s'appuyer sur une équipe de prévention spécialisée de retour sur le centre-ville depuis le transfert de la compétence de la prévention spécialisée par Grenoble-Alpes Métropole ainsi que sur une équipe mobile dédiée à la prise en charge des jeunes en errance. Ces dispositifs feront l'objet d'une convention d'objectifs avec Grenoble-Alpes Métropole pour formaliser les missions et les périmètres d'intervention.

D) Prévention de la récidive

La Ville agit aussi pour prévenir la récidive.

Le service prévention de la délinquance a subventionné l'association AREPI à hauteur de 10 000 euros en 2018. L'objectif est de soutenir les actions d'accompagnement des personnes sortant de prison dans une perspective de prévention de la récidive.

La Ville soutient également l'association Passible qui intervient auprès d'auteurs de violence conjugale pour prévenir et faire cesser les comportements violents.

Enfin, la Ville de Grenoble est la structure la plus engagée dans l'accueil des personnes effectuant un travail d'intérêt général (TIG) sur le ressort du tribunal de grande instance de Grenoble. Et comme le soulignait déjà Monsieur Robert Badinter en 1983 lors de naissance du TIG, le développement des alternatives à l'incarcération est un élément essentiel des politiques de prévention de la récidive.

En 2016, 59 personnes ont effectué un TIG au sein des services de la Ville. Cela représente un chiffre approximatif de 4 800 heures de travail. Le service de la propreté urbaine a accueilli environ 75% des personnes en TIG en 2016. Rappelons aussi l'implication d'autres services, en particulier le service des équipements sportifs, les bibliothèques et les ateliers municipaux. Les personnes ont participé notamment au nettoyage des sites les jours de marché, à l'entretien de locaux municipaux, au rangement des livres ou la réalisation de tâches administratives dans les bibliothèques.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 23 octobre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan d'actions présenté ci-dessus.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée,

Mme Elisa MARTIN

Affichée le : 8 novembre 2018